

Assemblée Générale Ordinaire du 1er avril 2023

Propositions de résolutions

1ère résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société, et des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, lesquels font apparaître un bénéfice net de 461,92 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution sera mise au vote.

2ème résolution :

L'assemblée générale, après avoir noté l'existence d'excédents nets de gestion d'un montant de 461,92 €, ratifie la répartition proposée par le Conseil d'Administration soit :

- 69,29 € à la réserve légale ;
- 392,63 € à la réserve statutaire nommée fonds de développement

Aucun intérêt aux parts sociales n'est distribué aux associé.

Cette résolution sera mise au vote.

3ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution sera mise au vote.

4ème résolution :

L'assemblée générale constate qu'à la clôture de l'exercice au 31/12/2022, le capital social, variable, s'élève à 236 900 € contre 240 000 € à la clôture de l'exercice précédent. Soit une variation négative de 3 100 €.

Cette résolution sera mise au vote.

5ème résolution :

L'assemblée générale décide de nommer les membres suivants au Conseil d'Administration, en remplacement des membres actuels qui ont tous terminé leur mandat de 2 ans :

- Mme Anne ANDRE
- Mme Bérengère BASSET
- Mme Marion BAILLET
- M. Wilfried CROSES
- Mme Marion FREBOURG
- Mme Marilou GRANGE
- M. Pascal HENRY
- M. August MILLER
- M. Eloi TOSTIVINT

Cette résolution sera mise au vote.

6ème résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution sera mise au vote.